

Une campagne de renouvellement pour le Pass Transport Senior

La Ville de Mulhouse permet à toutes les personnes de 65 ans et plus d'utiliser gratuitement l'intégralité du réseau de transport urbain Soléa (tram et bus) qui dessert l'agglomération. Cette mesure mise en place depuis le 1^{er} janvier 2021 a remporté un vif succès et le nombre de bénéficiaires augmente d'année en année. A partir du 1^{er} octobre, les personnes bénéficiant du Pass transport senior 2025 pourront le renouveler pour l'année 2026.

Comment bénéficier du Pass transport senior 2026 ?

Afin de bénéficier du Pass, les seniors mulhousiens peuvent se rendre à l'une des journées dédiées au renouvellement aux dates et lieux suivants :

- Mercredi 1^{er} octobre de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h : Salle des adjudications, rue des Archives ;
- Mercredi 1^{er} octobre de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h : Bibliothèque Grand'Rue ;
- Jeudi 2 octobre de 9h à 12h et de 14h à 17h au centre socio-culturel AFSCO, espace Matisse, 27 rue Henri Matisse ;
- Vendredi 3 octobre en continu de 8h30 à 16h au centre socio-culturel Le Pax, 54 rue de Soultz.

A partir du lundi 6 octobre 2025, il sera possible de renouveler son Pass de 3 autres façons :

- En ligne : e-services.mulhouse-alsace.fr
- A La Clé des Aînés : 41 avenue du Président Kennedy
Horaires : 8h30-11h30 et 13h30-16h (fermé le mercredi)
- Par courrier en envoyant le formulaire à : Mairie de Mulhouse - La Clé des Aînés, 2 rue Pierre et Marie Curie BP 10020 - 68948 MULHOUSE Cedex 9

Quels sont les documents nécessaires pour renouveler le Pass ?

Pour le renouvellement, les bénéficiaires doivent impérativement apporter deux documents :

- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...)
- Un justificatif de domicile de moins d'un an :
 - une quittance de loyer,
 - une facture (eau, électricité, gaz, téléphone),
 - une attestation d'assurance habitation,
 - un avis d'imposition ou de non-imposition 2025 (pour les revenus 2024).

Attention : la taxe foncière ne compte pas comme justificatif de domicile

Pour toute demande effectuée avant le 1^{er} décembre 2025, les Pass transport senior pourront être réceptionnés avant la fin de l'année 2025. Les demandes réalisées après le 1^{er} décembre seront mises en œuvre en janvier 2026. Le Pass peut être demandé tout au long de l'année, à condition d'avoir 65 ans révolus et de résider à Mulhouse.

Pour plus d'informations contacter :

La Clé des Aînés
41 avenue Kennedy 68200 MULHOUSE
03 89 33 79 29
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h (17h par téléphone).
Fermé le mercredi

Contact presse

Alicia GACH
Tél. : 03 89 32 59 92
Port. : 06 16 32 33 41
alicia.gach@mulhouse.fr



@Mulhouse_presse



mulhouse.fr/fr/espace-presse/